

Maturité spécialisée

Travail Social

2023 – 2024

SOMMAIRE

Introduction	5
Conditions d'admission en année de maturité spécialisée travail social	5
Stages de l'année de maturité spécialisée travail social	9
Travail de maturité spécialisée travail social	11
Réussite de la maturité spécialisée travail social	17
Rôles des référent-e-s/répondant-e-s	17
Admission à la HETS	18
Calendrier	20

INTRODUCTION

La Maturité spécialisée travail social (MSTS) est un titre de l'École de culture générale (ECG) qui donne accès aux formations *Bachelor* dans les orientations de la Haute école de travail social (HETS) :

- animation socioculturelle;
- éducation sociale;
- service social.

L'admission en HETS est conditionnée par la réussite de la procédure d'admission organisée sur le plan romand.

La MSTS est fondée sur un partenariat entre la Direction générale de l'enseignement secondaire II, la Direction générale des Hautes écoles spécialisées et les institutions du domaine social ou socio-éducatif.

I. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Pour être admis-e en année de maturité spécialisée travail social, l'élève doit avoir :

- obtenu le certificat ECG option socio-éducative, avec une note annuelle supérieure ou égale à 4,0 dans la moyenne des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP);
- accompli 8 semaines de stages préalables dans le domaine du social, réalisées après l'obtention du certificat ECG, validées par les ECG;
- rédigé un rapport du/des stage-s préalable-s évalué suffisant par la commission *ad hoc* des ECG;
- signé un contrat de stage encadré de 20 semaines dans une institution d'action sociale.

I.1. STAGES PRÉALABLES

I.1.1. *Exigences requises et objectifs*

Le candidat ou la candidate doit effectuer, entre le mois de juin et la fin du mois de septembre, 8 semaines de stages préalables à plein temps (40 heures hebdomadaires) dans le domaine du social au sens large. Le stage est divisible en deux séquences.

Ces stages ont pour but l'immersion en milieu professionnel et la découverte des métiers du social. Ils doivent renforcer et confirmer la voie de formation choisie par l'étudiant-e.

I.1.2. *Recherche et conditions de stages*

La recherche des places de stages préalables est à la charge des candidat-e-s. Dans la mesure où elles correspondent au cadre posé par la MSTS, toutes les questions liées aux activités, à la durée, aux horaires, aux assurances, à la rémunération sont de la compétence de l'employeur.

I.2. VALIDATION DES STAGES PRÉALABLES ET DU RAPPORT DE STAGE PRÉALABLE

I.2.1. Dossier de validation

Au terme des stages préalables, un rapport de stage est rédigé et remis au secrétariat de l'ECG, à l'attention de la commission de validation des stages de l'ECG au plus tard **le mercredi 20 septembre 2023 à 12h00**.

Le rapport de stage doit être rendu en 6 exemplaires non reliés (uniquement agrafés en haut à gauche).

Chacun de ces 6 exemplaires comprendra :

- une page de couverture qui indique le titre *Rapport de stage préalable MSTS* et les coordonnées du candidat (nom, adresse, téléphone mobile, adresse e-mail);
- le rapport de stage préalable.

I.2.2. Rapport de stage préalable

Pour rédiger un rapport de qualité, il est conseillé de tenir un journal de bord dans lequel seront consignées les expériences marquantes, positives et négatives, les difficultés, les satisfactions. Le journal de bord n'est pas évalué.

Le rapport de stage est un bilan analytique de l'expérience vécue en stage. Le stagiaire doit montrer ses capacités d'observation et de réflexion.

Le rapport de stage doit porter sur la totalité des semaines de stages et respecter les consignes suivantes (rubriques et proportions ci-dessous). À défaut de cela, une forte pénalité pourra être appliquée, qui peut aller jusqu'au refus du rapport de stage par la commission de validation.

CONTENU DU RAPPORT

1^{ère} partie : *Présentation du stage* [350-400 mots]

- le/la stagiaire nomme et situe l'institution dans laquelle le stage s'est déroulé (lieu, public, spécificités) ;
- le/la stagiaire présente les tâches qu'il/elle a accomplies.

2^{ème} partie : *Analyse du stage* [700-800 mots]

- le/la stagiaire présente les difficultés qu'il/elle a rencontrées lors de son stage et les moyens mis en œuvre pour les surmonter ;
- précise les qualités et les compétences qui lui paraissent nécessaires aux métiers du social ;
- le/la stagiaire choisit et raconte une expérience personnelle à laquelle il/elle a été confronté-e et développe les enseignements qu'il/elle en a retirés.

3^{ème} partie : *Réflexion* [500-600 mots]

- le/la stagiaire répond de manière argumentée à la question suivante en se basant sur son expérience préalable à l'aide d'exemples : En quoi l'observation est-elle un outil dans le travail social ?

Stages multiples. Dans le cas où le/la stagiaire a fréquenté plusieurs institutions, son rapport de stage doit rendre compte de tous les lieux de stage et de la totalité des semaines. Il/elle regroupera ses remarques par rubrique ; en aucun cas, il/elle ne doit faire plusieurs rapports de stage mis bout à bout. Une comparaison entre les lieux de stage est bienvenue.

PRÉSENTATION FORMELLE DU RAPPORT

Le rapport doit respecter les consignes de présentation suivantes :

- une page de couverture qui indique le titre et les coordonnées du candidat (nom, adresse, téléphone mobile, adresse e-mail);
- être rédigé en traitement de texte avec une police de caractère 12, interligne à 1,5 ligne, le texte justifié, des marges de 2 cm au moins, la numérotation des pages;
- avoir une longueur minimale de 1550 mots et ne pas dépasser 1800 mots de texte personnel (annexes, table des matières et page de titre non comprises); le nombre de mots doit figurer à la fin du rapport ainsi qu'après chaque partie;
- les énumérations et les listes sont à éviter;
- présenter une expression française et une orthographe correctes.

1.2.3. Critères d'évaluation du rapport de stages préalables

La commission de validation des stages préalables examine et évalue uniquement le rapport de stage préalable selon les critères donnés dans la grille ci-après, indépendamment des prestations pratiques.

RESPECT DES CONSIGNES : contenu et forme
CONTENU – 3/4 de l'évaluation
1 ^{ère} partie : <i>Présentation du stage</i>
- sélection pertinente des informations; description synthétique; formulation personnelle (sans copier-coller, ni citation)
2 ^{ème} partie : <i>Analyse du stage</i>
- description synthétique des difficultés et des moyens
- développement des qualités et compétences nécessaires aux métiers du social
- récit circonstancié d'une expérience personnelle; analyse développée des enseignements retirés
3 ^{ème} partie : <i>Réflexion</i>
- développement argumenté et illustré de la problématique présentée
FORME – 1/4 de l'évaluation
Ampleur du travail : nombre de mots, mise en page
Expression écrite :
- orthographe correcte
- syntaxe et construction des phrases correctes
- structure adéquate et unité d'ensemble (enchaînement des parties)
- capacité à exprimer des idées générales ; richesse et précision du vocabulaire

1.2.4. Attestation de validation

Une attestation qui permet au/à la candidat-e de confirmer son inscription en MS travail social est délivrée lorsque :

- le rapport de stage préalable est jugé suffisant;
- les 8 semaines dans le domaine du travail social ont été validées en bonne et due forme.

En cas de non-validation d'une de ces deux conditions, l'élève n'est pas admissible en année MS.

I.3. LECTURES OBLIGATOIRES

Pour accompagner les premières expériences de stage en travail social et pour amorcer la réflexion sur les enjeux des métiers du social, des lectures obligatoires doivent être effectuées, avant la séance de rentrée au début du mois de novembre et pendant l'année MS.

Ouvrage obligatoire :

Gaberan, P. (2007). *Cent mots pour être éducateur : dictionnaire pratique du quotidien*. Erès. Cette lecture est également recommandée pour alimenter la partie réflexive du rapport de stage préalable.

Ouvrages à choix (parmi ces ouvrages, au moins une lecture est obligatoire et doit être exploitée dans le travail de maturité spécialisée) :

- Bedoin, D., & Scelles, R. (2015). *S'exprimer et se faire comprendre* (Connaissances de la diversité). ERES.
- Bolzman, C., Carbajal Mendoza, M., & Mainardi, G. (2007). *La Suisse au rythme latino: Dynamiques migratoires des Latino-Américains : Logiques d'action, vie quotidienne, pistes d'interventions dans les domaines du social et de la santé* (les 9). Éditions IES.
- Bouchereau, X. (2019). *Les non-dits du travail social*. Trames). ERES.
- Briké, X. (2017). *L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial: Mythes, procédures et déracinements* (Cahiers Migrations 44). Éditions Academia.
- Chavaroche, P. (2012). *L'accompagnement des adultes gravement handicapés mentaux dans le secteur médico-social* (Trames). Erès.
- Cohen Solal, H., & Rividi, D. (2015). *Les maisons chaleureuses* (Pratique.s 03). Éditions IES; EESP.
- Delessert, Y. (2018). *Mineurs confiés: Risques majeurs?: étude de droit suisse sur la responsabilité civile, contractuelle et pénale des adultes qui prennent en charge des mineurs hors du cadre familial*. Éditions IES; EESP.
- Deligny F. (2020). *Le geste*. Éditions IES.
- Eckmann, M., Sebeledi, D., Bouhadouza Von Lanthen, V., & Wicht, L. (2009). *L'incident raciste au quotidien: Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et des enseignants* (les 14). Éditions IES.
- Eschenazi, C., Lagarde, A., & Rombout, T. (2019). *Accueil familial et éducation* (Comprendre les personnes). Chronique sociale.
- Gillet, J. (2006). *L'animation en questions* (Trames). ERES.
- Grand, J. (2023). *Par et pour les jeunes. Autogestion d'un espace d'accueil en marge de l'animation socioculturelle*. Éditions IES.
- Gros K., Binisti P. & Belkhayat C-D. (2021). *Autisme : comprendre pour mieux accompagner*. Éditions Esf Legislative.
- Hardy, G. (2012). *S'il te plaît, ne m'aide pas* (Relations). ERES.
- Laborde, C. (2020). *Les moutons blancs*. (Pratique.s 10). Éditions IES.
- Libois, J., Loser, F., & Jobert, G. (2010). *Travailler en réseau : Analyse de l'activité en partenariat dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance*. Éditions IES.
- Keller, F., & Michaud, S. (2021). *L'expérience de la parole : conversation formatrice au cœur d'une pratique du terrain*. Éditions IES.
- Moulas, T. (2021). *L'autisme expliqué par un autiste*. Bruxelles: Éditions Mardaga.
- Noblet, P. (2014). *Pourquoi les SDF restent dans la rue* (L'Aube poche essai). Éditions de l'Aube.
- Personne, M., & Vercauteren, R. (2009). *Accompagner les personnes âgées fragiles: Formes et sens de l'accompagnement* (Pratiques gérontologiques). Erès.
- Stroumza Boesch K., Mezzena S., Serferdjeli L., & Friedrich J. (2014). *L'ajustement dans tous ses états: règles, émotions, distance et engagement dans les activités éducatives d'un centre de jour*. Éditions IES.

- Teti, D (2022). *Sur le sentier de la paix sociale. Dix ans d'action citoyenne*. Éditions IES.
- Weil, C. (2017). *L'enfant en situation de handicap : Les acteurs du placement familial témoignent* (Réseau TessitureS). L'Harmattan.
- Wicht, L. (2013). *A propos de l'accueil libre : Mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes* (Pratique.s 01). Éditions IES.

II. STAGES DE L'ANNÉE DE MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

II.1. EXIGENCES REQUISES

L'année MSTS est composée d'une durée totale de 40 semaines effectives de stages, réparties comme suit :

- 20 semaines de stage encadré, à un taux d'activité de 100% (qui correspondent à 22 semaines réelles à 90%, cf. II.2 ci-dessous), dans une institution d'action sociale. L'ensemble du stage a lieu dans la même institution; le stage débute au plus tôt le 16 octobre 2023 et au plus tard le 8 janvier 2024. Il est placé sous la responsabilité de l'ECG;
- 8 semaines dans le domaine du social au sens large, préalables à l'admission en MS (cf. I.1 et I.2 ci-dessus);
- 12 semaines d'expérience professionnelle complémentaire non encadrée dans le monde du travail au sens large à effectuer pendant l'année de MSTS (du 1^{er} juillet 2023 à octobre 2024).

Une convention de stage entre l'École de culture générale, l'élève et l'institution est établie uniquement pour le stage encadré ; en ce qui concerne les semaines préalables et complémentaires, seul un contrat entre l'élève et l'institution est requis.

II.2. VALIDATION DU STAGE ENCADRE ET TAUX D'ACTIVITE

Lors du stage encadré, les activités professionnelles exercées par le/la stagiaire, moyennant un encadrement nécessaire, doivent s'inscrire dans l'action sociale, qui implique la prise en charge, la responsabilité et l'accompagnement de personnes (résident-e-s, usager-e-s, etc.). Les institutions pédagogiques ou du domaine de la petite enfance ne conviennent pas, excepté celles qui ont pour mission première d'accueillir des personnes à besoin spécifique. Le choix de l'institution de stage doit être validé par le/la doyen-ne, sur rendez-vous, au moyen du formulaire *ad hoc* (MSTS – Formulaire pour le stage spécifique encadré).

En raison du travail personnel, le taux d'activité ne doit pas dépasser 90%, soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour; la durée du stage s'étend ainsi à 22 semaines. Lorsque le taux d'activité est inférieur, il faut ajouter le nombre nécessaire de semaines pour parvenir à l'équivalence de 20 semaines à 100% (800 heures). Les quatre heures hebdomadaires de travail scolaire destinées aux stagiaires ne peuvent pas être réparties dans la semaine, mais doivent être concentrées sur une demi-journée (les lundis ou mercredis après-midi selon l'échéancier de la MSTS pour permettre aux élèves de suivre les cours théoriques).

La totalité de l'expérience pratique professionnelle, soit les 40 semaines, peut être effectuée dans la même institution. Dans ce cas, en plus d'une à deux semaines à Noël, un temps de vacances devrait être aménagé, idéalement au terme des 22 semaines du stage encadré.

II.3. TRAVAIL PERSONNEL

Pendant le stage encadré, ne dépassant pas un taux d'activité à 90%, l'institution permet à l'étudiant-e de consacrer une demi-journée (4 heures dans la continuité) à la réflexion sur sa pratique professionnelle, à son travail de maturité spécialisée et de suivre les cours obligatoires mentionnés à la page 13. Ces heures ne sont pas prises en compte dans le calcul du temps de stage et doivent être compensées de sorte à assurer l'équivalence des 20 semaines à 100%.

II.4. OBJECTIFS DU STAGE ENCADRÉ

a) Objectifs généraux

- Les stages professionnels dans le domaine social doivent permettre à l'étudiant-e de :
- tester ses aptitudes à exercer une activité professionnelle en se confrontant à des situations concrètes;
 - expérimenter son aptitude au travail en équipe, sur le terrain;
 - découvrir un terrain et des populations dans le domaine des métiers de l'humain;
 - découvrir les pratiques des lieux d'action sociale;
 - s'interroger sur sa relation à l'utilisateur;
 - apprendre, en vue de la réalisation du travail de maturité spécialisée, à développer une réflexion s'appuyant sur l'expérience pratique;
 - faire des liens entre des connaissances théoriques acquises dans le cadre du certificat ECG socio-éducatif et des situations ou des modes d'intervention observés sur le terrain;
 - affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES.

b) Objectifs d'apprentissage

Deux objectifs spécifiques propres à chaque stage sont formulés, analysés et rédigés par l'étudiant-e avec l'aide de son/sa référent-e de l'institution et des référent-e-s HETS et ECG, selon la méthodologie présentée en début d'année. Ils doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs généraux. Un rapport de stage vient conclure cette expérience (cf. II.1 ci-dessous).

II.5. EVALUATION DU STAGE

L'évaluation finale du stage encadré de 20 semaines est établie par le/la référent-e de l'institution au moyen du formulaire *ad hoc*, dont l'original daté, timbré et signé est envoyé au/à la doyen-ne de l'ECG, à la fin du stage encadré. Si les prestations pratiques sont jugées insuffisantes, une remédiation sous forme de prolongation peut être proposée avec l'accord de l'institution. La durée de la prolongation est à déterminer selon la nature de l'insuffisance. L'échec du stage encadré signifie l'échec au titre de maturité spécialisée en travail social.

II.6 SEMAINES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE COMPLÉMENTAIRE

En complément aux stages préalable et encadré, l'étudiant-e en MSTS doit effectuer une période d'expérience professionnelle ou de stage de 12 semaines à plein temps (40 heures hebdomadaires), ou d'une plus longue durée si le taux d'activité est inférieur (taux minimal : 50%). Cette expérience peut être accomplie en plusieurs lieux et plusieurs sections. Le choix du domaine professionnel est libre, mais l'étudiant-e doit être intégré-e dans une organisation et ne peut être indépendant-e.

Ces semaines d'expérience professionnelle doivent avoir lieu pendant l'année de maturité (soit du 1^{er} juillet à octobre de l'année suivante), et ne peuvent être effectuées en parallèle du stage encadré. Si l'étudiant-e désire rejoindre la HETS l'année qui suit la MSTS, elles doivent être accomplies au plus tard jusqu'à la fin du mois d'août. La validation de

l'expérience professionnelle se fait par le/la doyen-ne sur présentation des attestations de travail comportant dates et taux d'activité.

III. TRAVAIL DE MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion du/de la candidat-e face aux situations professionnelles rencontrées.

Le TMsp comprend (A) un rapport du stage de 20 semaines dans le domaine social et (B) une recherche sur une problématique en lien avec l'expérience pratique.

Pour effectuer son TMsp, l'étudiant-e est encadré-e par un-e référent-e de l'ECG et, ponctuellement, par un-e expert-e de la HETS. L'accompagnement a lieu sous forme d'entretiens.

III.1. COMPOSITION DU TRAVAIL DE MATURITE SPECIALISEE

Pendant le stage, il est exigé de tenir un journal de bord dans lequel l'étudiant-e consignera l'ensemble de ses observations, ses questions et ses réflexions. Ce travail préalable constitue une aide précieuse pour la rédaction de son TMsp.

Le TMsp est composé de deux parties :

A. Rapport de stage (22 semaines encadrées) : 3'000 – 3'300 mots

Dans cette partie, l'étudiant-e :

- donne un bref descriptif du fonctionnement et de l'organisation de l'institution dans laquelle il/elle a réalisé son stage; présente et explique les rôles et les fonctions des différent-e-s professionnel-le-s de l'institution;
- présente et explique les types de problématiques propres aux personnes dont l'institution a la charge;
- définit son *rôle* de stagiaire au sein de l'équipe de professionnels et décrit les *responsabilités* qui lui ont été confiées et les activités effectuées;
- explicite la réalisation de ses *objectifs d'apprentissage* et le résultat obtenu;
- rend compte de son processus d'apprentissage global;
- propose un bilan de son expérience professionnelle;
- analyse l'impact du stage sur le choix professionnel après cette expérience dans le domaine.

B. Recherche théorique sur une problématique : 4'400 à 5'000 mots

Dans cette partie, l'étudiant-e choisit une situation significative de son stage. À partir de celle-ci, il/elle choisit d'étudier une thématique, puis il/elle structure son questionnement et sa recherche.

La thématique, le plan et la bibliographie sont discutés lors des quadripartites avec les trois référents (de l'institution, de l'ECG et de la HETS). Ils sont validés par le/la référent-e ECG et l'expert-e HETS lors de la dernière rencontre quadripartite (cf. III.4 ci-dessous).

L'étudiant-e:

- introduit et développe sa problématique;
- présente la situation significative et la problématique à étudier;
- explique brièvement les raisons de son choix;
- élargit son information en constituant un corpus de références et de sources pertinentes (bibliographie référée à des sources diverses);

- exploite ses ressources: sélectionne, explicite, reformule et commente les informations en lien avec la problématique (lectures, enquêtes, sondages, etc.);
- expose les résultats de ses recherches sur cette problématique, confronte différents points de vue et propose une interprétation adéquate;
- présente les enjeux, les problèmes, les causes, les conséquences et les solutions identifiés grâce à sa recherche;
- Parallèlement, il/elle met en lien les éléments théoriques étudiés avec ses observations tirées de la pratique : les illustre à partir de situations particulières vécues lors de l'expérience pratique; confronte son expérience de stagiaire et d'étudiant-e aux réflexions théoriques; développe un positionnement personnel face aux questions soulevées;
- rédige une conclusion mettant en évidence les principaux acquis de son stage, de ses lectures, de ses entretiens avec des professionnels et de sa réflexion personnelle.

III.2. MISE EN FORME ET PRESENTATION DU TMsp

Le TMsp compte entre 7'400 et 8'300 mots de texte rédigé par l'élève (bibliographie, page de titre, table des matières, annexes non comprises); il respecte les éléments du plan, dans une structure qui laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité. Il doit être rédigé avec un soin particulier porté à l'expression française: orthographe, syntaxe et vocabulaire appropriés.

Un titre, extrait de la problématique, doit être donné au TMsp.

Le TMsp se présente structuré comme suit:

- une page de titre où figurent en plus du titre, la mention « Maturité spécialisée travail social », l'année scolaire en cours, le nom de l'ECG, les noms de l'étudiant-e et des référent-e-s ECG et HETS (pas le nom de l'institution, ni aucun logo sur la couverture);
- la table des matières;
- une introduction qui mentionne le lieu et les dates du stage encadré et qui décrit brièvement la problématique analysée;
- le rapport de stage;
- la problématique étudiée;
- la bibliographie, selon la méthode *APA* transmise au cours de méthodologie, mentionne les références utilisées (ressources matérielles et humaines);
- les annexes (glossaire, index, illustrations, schémas, etc).

Le TMsp respecte la mise en forme suivante:

- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto);
- le TMsp n'est pas imprimé sur du papier à en-tête de l'institution de stage ou de la HETS;
- le TMsp est relié. Il n'est pas présenté dans des chemises plastifiées;
- il est rendu en trois exemplaires.

Les trois exemplaires imprimés et reliés sont acheminés par les élèves selon la diffusion suivante:

- deux exemplaires au secrétariat de l'ECG;
- un exemplaire à l'expert-e HETS, selon les indications données par celui/celle-ci;
- un quatrième exemplaire peut, selon souhait, être imprimé pour le/la référent.e d'institution.

Dans les TMsp, l'étudiant-e doit respecter l'anonymat de toutes les personnes présentes dans l'institution de stage (résidents, visiteurs, usagers et personnel de l'institution) et aucun portrait en gros plan n'est toléré.

De plus, chaque étudiant-e doit déposer une version en fichier de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu par le/la doyen-ne MSTs de l'ECG), pour la vérification électronique de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)* sur le plagiat et la fraude.

III.3. Sessions

Selon la date de début et de fin du stage encadré, une adaptation du calendrier de suivi et du TMsp est nécessaire. C'est pourquoi deux sessions de TMsp sont organisées :

- les étudiant-e-s dont le stage encadré se termine au plus tard début mai, avant la date fixée pour la remise du TMsp, sont placé-e-s en session 1. Leur soutenance aura lieu à la mi-juin ;
- les autres étudiant-e-s sont automatiquement inscrits en session 2, avec une remise du TMsp fixée à fin août et une soutenance qui a lieu le dernier mercredi du mois de septembre.

Il est possible d'anticiper la remise du TMsp même si le stage dépasse quelque peu la date de la remise en session 1. Quoi qu'il en soit, cette possibilité ne peut être envisagée que sur demande argumentée, communiquée à la personne responsable de la MSTs dans chaque ECG.

III. 4. ENCADREMENT, COURS ET SEMINAIRES

Différents cours théoriques sur le travail social et d'analyse de pratiques sont dispensés par des chargé-e-s d'enseignement de la HETS. Des cours de méthodologie du TMsp assurés par le doyen pilote de la MSTs complètent le programme. Tous les cours sont obligatoires. Les dates fixées des cours figurent à la dernière page de la présente plaquette:

- un cours sur les objectifs de stage (45 minutes);
- un cours théorique portant sur le travail social (3 x ½ journée, entre novembre 2023 et février 2024);
- trois séances d'analyse de pratiques (3 x ½ journée, entre novembre 2023 et mars 2024);
- Quatre cours de méthodologie du TMsp :
 - un au sujet du rapport de stage;
 - deux sur les méthodes de recherche et sur la rédaction;
 - une préparation à la soutenance orale du travail de maturité spécialisée, suivi d'un entretien avec le/la référent-e ECG.

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie de l'encadrement d'un-e référent-e ECG ; l'expert-e HETS est la personne ressource pour les aspects scientifiques. Un échéancier de référence est présenté à la page suivante. En ce qui concerne la session 2, les dates proposées ci-dessous apparaissent grisées puisqu'elles sont à adapter selon les dates de début et de fin de stage encadré de l'étudiant.e.

Étapes du TMsp	Étudiant-e	Référent-e ECG	Expert-e HETS	Référent-e d'institution
Novembre (sessions 1 et 2)	1 ^{ère} quadripartite: Présentation des diverses échéances de l'année MSTs et du TMsp ; Discussion autour du bilan d'apprentissage et présentation des fiches de lecture par le/la stagiaire ; Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage.			
Décembre (session 1)	Rédaction de la partie rapport de stage ; Amorce des objectifs de stage ; Lectures sur le domaine	Échanges avec l'élève si besoin		Suivi régulier du/de la stagiaire
Au plus tard en janvier (session 2)				
Décembre (session 1)	2 ^e quadripartite: Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage ; Pose des objectifs de stage (cf. document de référence) ; Discussion des lectures sur le domaine ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci ; Amorce de la 2 ^e partie du TMsp.			
Au plus tard en février (session 2)				
Janvier-février (session 1)	Mise en pratique des objectifs de stage : Réflexion autour d'une situation significative ; Lectures sur le domaine	Échanges avec l'élève si besoin		Suivi régulier du/de la stagiaire
Au plus tard en mars (session 2)				
Février (session 1)	3 ^e quadripartite: Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage ; Discussion de la mise en pratique des objectifs de stage et de l'évaluation personnelle de ceux-ci ; Retours sur le rapport de stage (préalablement envoyé par l'élève) Discussion des lectures sur le domaine ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci ; Choix de la situation significative ; Discussion autour de la thématique et de la bibliographie spécifique.			
Au plus tard en avril (session 2)				
Mars (session 1)	Rédaction du rapport de stage terminée ; Définition de la thématique et amorce de la problématique ; Ébauche d'un plan de travail	Échanges avec l'élève si besoin		Suivi régulier du/de la stagiaire
Au plus tard en mai (session 2)				
A la fin du stage ou au plus tard fin mars (session 1)	4 ^e quadripartite: Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage Évaluation et validation du stage ; Retours sur la partie rédigée à ce stade (préalablement envoyée par l'élève) Discussion des lectures sur le domaine ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci ; Validation de la thématique, de la bibliographie et du plan de travail			
A la fin du stage ou au plus tard fin mai (session 2)				
Avril (session 1)	Rédaction du TMsp ;	Minimum deux entretiens avec l'élève (partie écrite) et rappel des exigences liées à la soutenance	Se retire du suivi	-
Juin (session 2)	Préparation de la présentation et du support visuel			
Mai et juin (session 1)	Remise de la partie écrite du TMsp ; Soutenance du TMsp	Évaluation du TMsp (version écrite et soutenance) selon la grille d'évaluation du TMsp MSTs.		-
Fin août et septembre (session 2)				

III.5. SOUTENANCE

Les étudiant-e-s doivent au terme de leur année présenter leur TMsp devant un jury et être capables d'en discuter les contenus. La soutenance orale dure environ 40 minutes et se déroule en deux temps :

1. Présentation du travail par l'étudiant-e : 15-20 minutes
 - présentation synthétique et analyse de l'expérience pratique du stage;
 - présentation et analyse de la situation significative et de la recherche théorique;
 - mise en relief des différentes étapes du travail, des choix effectués, des axes et de la progression de la réflexion;
 - regard critique sur l'ensemble de son travail et de son stage;
 - bilan personnel des apprentissages - vision de la profession et projection dans la formation et le métier.

2. Discussion avec le jury : 15-20 minutes
 - l'étudiant-e argumente et défend sa position;
 - il/elle répond aux questions du jury.

Deux sessions de soutenances sont organisées :

- la session 1 a lieu à la mi-juin pour les étudiant-e-s dont le stage encadré se termine avant la date fixée pour la remise du TMsp;
- la session 2 a lieu le dernier mercredi du mois de septembre pour les autres.

III.6. EVALUATION DU TMsp

III.6.1. Modalités

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leur évaluation détaillée de la partie écrite en commun: ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSTs, qui est remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention « suffisant ».

III.6.2. Composition du jury

Le jury est composé d'un-e expert-e HETS et du/de la référent-e ECG. Si l'étudiant.e en fait la demande, le/la référent-e de l'institution peut être convié-e en tant qu'auditeur-trice à la soutenance.

III.6.3. *Compétences et critères d'évaluation*

L'évaluation porte à la fois sur le processus d'élaboration du TMsp et sur le travail dans ses différents aspects.

I. Démarche et dossier : 2/3 de l'évaluation

1. respecter le cadre de travail:
 - respect des consignes et des échéances
 - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail:
 - autonomie dans les démarches à réaliser
 - organisation efficace du recueil des informations
 - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. constituer un corpus de références:
 - diversité des sources
 - pertinence des références
4. analyser la mise en situation professionnelle:
 - description pertinente du contexte
 - prise de distance
 - attitude réflexive
5. développer une recherche:
 - problématisation
 - exploitation des ressources
 - articulation théorie/pratique
 - positionnement critique
6. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document:
 - structuration et cohérence
 - argumentation et exemplification
 - respect des consignes documentaires
 - respect des conventions bibliographiques
 - usage correct de la langue

II. Soutenance : 1/3 de l'évaluation

7. connaître le sujet:
 - appropriation du sujet
 - défense de la problématisation
8. critiquer sa démarche de travail:
 - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
 - identification des prolongements et perspectives
9. communiquer oralement:
 - structuration de la présentation
 - clarté de la transmission orale

III.7. REMÉDIATION AU TMsp

L'étudiant-e qui obtient la mention "insuffisant" sur la partie "démarche et dossier" au TMsp, a la possibilité de la compléter et de l'améliorer, dans un délai de 2 semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 6 ("maîtriser la rédaction et la mise en forme du document") et/ou le critère 6.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance: l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible pour la partie écrite est "suffisant". Lorsqu'après la soutenance, la mention finale obtenue sur les deux parties ("démarche et dossier" et "soutenance") est "insuffisant", que ce soit après remédiation ou non sur l'écrit, l'échec de la MSTS est notifié.

III.8. DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

IV. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Le titre de certificat de maturité spécialisée est délivré par l'ECG. Il est obtenu aux conditions suivantes :

- avoir accompli et validé la totalité des stages exigés (40 semaines au minimum);
- avoir obtenu au moins la mention «suffisant» pour le travail de maturité spécialisée et la soutenance.

IV.1. Procès-verbal de l'année de maturité

L'École rédige un procès-verbal de l'année de maturité lorsque le résultat du TMsp et toutes les attestations sont transmis et qu'ils satisfont aux conditions de réussite décrites ci-dessus. Ce document sert d'attestation de l'obtention du titre et permet l'immatriculation dans une HETS. Les certificats MSTS sont remis lors d'une cérémonie commune à toutes les maturités spécialisées à la fin du mois de novembre.

Pour la rédaction du procès-verbal de la MSTS, l'élève doit impérativement transmettre au secrétariat de son ECG :

- la ou les attestations de stage ou d'expérience professionnelle des 12 semaines complémentaires dûment remplies, datées et signées, munies du timbre de l'employeur, avec les dates du début et de la fin du stage et le taux d'activité (cf. II.6 ci-dessus).

V. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S/RÉPONDANT-E-S

Le/la référent-e ECG

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du travail de maturité spécialisée (TMsp);
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement le/la doyen-ne répondant-e de la maturité spécialisée;
- assure les contacts avec le/la référent-e de l'institution;
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 - 12 heures);
- valide la thématique, le plan ainsi que la bibliographie du TMsp en collaboration avec l'expert-e HETS;
- évalue en collaboration avec l'expert-e HETS et le/la référent-e de l'institution les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e HETS le travail de maturité spécialisée.

L'expert-e HETS

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement des stages professionnels;
- supervise les stages professionnels (objectifs) et la réflexion conduisant au travail de maturité spécialisée (personne ressource pour la bibliographie);
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 - 12 heures);
- valide la thématique, le plan ainsi que la bibliographie du TMsp en collaboration avec le/la référent-e ECG;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e de l'institution et le/la référent-e ECG les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e ECG le travail de maturité spécialisée.

Le/la référent-e de l'institution

- est garant-e du cadre institutionnel du « terrain d'accueil »;
- encadre l'étudiant-e au quotidien du stage dans les responsabilités qui lui sont confiées;
- aide l'étudiant-e dans l'élaboration de ses objectifs;
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 -12 heures);
- évalue en collaboration avec l'expert-e HETS et le/la référent-e ECG les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- communique au/à la référent-e ECG les problèmes éventuels du stage en cours;
- évalue et valide le stage;
- rédige un rapport qu'il/elle remet au/à la doyen-ne ECG, au moyen du formulaire *ad hoc*.

VI. ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE BACHELOR À LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Le titre de maturité spécialisée travail social donne accès à la procédure de régulation en 1^{re} année *Bachelor* à la HETS.

La procédure d'inscription doit respecter les étapes suivantes :

- assister à une séance d'information à la HETS;
- déposer son dossier à la HETS entre le 1^{er} et le 30 novembre de l'année qui précède l'entrée en formation et s'acquitter du montant de la taxe d'inscription;
- la HETS organise des tests de régulation, selon le nombre de demandes d'inscriptions en 1^{re} année *Bachelor*, auxquels elle convoque les étudiant-e-s inscrit-e-s.

Cette démarche est de la responsabilité de l'étudiant-e.

Remarque

Les étudiant-e-s qui souhaitent enchaîner directement l'année MS et la 1^{re} *Bachelor* doivent avoir réussi la soutenance du TMsp au mois de juin et terminé la totalité des semaines de stage à la fin du mois d'août.

Pour toute information : <https://www.hesge.ch/hets/>

MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL CALENDRIER 2023 – 2024

Date	Étape	
Dans la semaine du 26 juin 2023	Confirmation de l'admission provisoire en MSTs Séance d'information sur le rapport de stage préalable	
Juin – septembre 2023	Accomplir les 8 semaines de stages préalables dans le domaine social au sens large	
Jeudi 14 septembre 2023 dans chaque ECG – salle et horaire à préciser	Validation des 8 semaines de stages préalables et dernier délai pour valider le stage encadré de 20 semaines (remise des documents <i>ad hoc</i>).	
Mercredi 20 septembre 2023, 12h00 au secrétariat de chaque ECG	Dernier délai pour la remise du rapport de stages et du dossier de validation	
Jeudi 5 octobre 2023, 17h00 à 18h30 dans chaque ECG – salle à préciser	Confirmation de l'inscription à la MSTs Les étudiant-e-s doivent avoir : - validé les 8 semaines de stage préalable - validé le rapport de stage préalable - signé le contrat de stage de 20 semaines	
Lundi 16 octobre 2023	Début de l'année MSTs	
Mardi 31 octobre 2023 14h-15h30 ECG Jean-Piaget, pour les 5 ECG	Rentrée des référents ECG et des experts HETS Séance d'information pour les nouveaux référents MSTs	
Mercredi 8 novembre 2023, 13h00 à 17h00 ECG Henry-Dunant, pour les 5 ECG	Séance de rentrée des élèves Méthodologie des objectifs de stage Première rencontre quadripartite	
Lundi 27 novembre 2023, 13h30-16h30 Aula de l'ECG Jean-Piaget, pour les 5 ECG	Méthodologie 1 du TMsp : rapport de stage	
Les lundis après-midis suivants : Groupe A*= 13.11.23+18.12.23+12.02.24 Groupe B*= 20.11.23+08.01.24+26.02.24 Aula de l'ECG Henry-Dunant, 13h30-17h30	3 cours théoriques portant sur le travail social *La répartition des élèves sera communiquée à la rentrée	
Les mercredis après-midis suivants : Groupe A= 06.12.23+31.01.24+06.03.24 Groupe B= 13.12.23+07.02.24+13.03.24 Aula de l'ECG Henry-Dunant, 13h30-17h30	3 séances d'analyse de pratiques portant sur les objectifs de stage *La répartition des élèves sera communiquée à la rentrée	
Lundi 8 janvier 2024	Date ultime pour débiter le stage encadré	
Les lundis après-midis suivants : 15 et 22 janvier 2024, 13h30-16h30 Aula de l'ECG Jean-Piaget, pour les 5 ECG	Méthodologie 2 du TMsp : méthodes de recherche	
Lundi 13 mai 2024, 13h30-16h30 Aula de l'ECG Jean-Piaget, pour les 5 ECG	Méthodologie 3 du TMsp : soutenance	
	Session 1	Session 2
Remise du TMsp	Vendredi 3 mai 2024	Vendredi 23 août 2023
Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp	17 mai au 31 mai 2024	2 au 16 septembre 2024
Soutenance du TMsp	Entre le 3 et le 13 juin 2024	Mercredi 18 septembre 2024
Semaine 38	Début de l'année <i>Bachelor</i> HETS	
6 octobre 2024	Clôture de l'année MSTs	
Fin novembre/début décembre 2024	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée	